



Procès-Verbal du Conseil Municipal du 25 février 2026

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2026**PROCES-VERBAL**

L'an deux mille vingt-six, le 25 février à 18H30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, dans la Salle du Conseil, après convocations légales adressées le 11 février sous la direction de Monsieur Bernard RIPOCHE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 18

Etaient présents : 12

Votants : 17

ETAIENT PRESENTS :

Maire	M. RIPOCHE
Adjointes	MME RAMERINI
Adjoints	MM. CHATELET et REVOL
Conseillères Municipales	MMES DE ALMEIDA, GREGOIRE, ROBERT et ROCHE
Conseillers Municipaux	MM. BENISTANT, GARNIER, MORIN et SANNIER

ABSENTS EXCUSES :

M. CAYRAT	a donné pouvoir à	M. MORIN
MME CHANTRE	a donné pouvoir à	MME ROBERT
M. DURET	a donné pouvoir à	M. REVOL
MME HAMET	a donné pouvoir à	MME RAMERINI
M. STEVENIN	a donné pouvoir à	MME GREGOIRE
MME CHALEYAT		

Désignation du/de la Secrétaire de séance

M. Bruno CHATELET est désigné Secrétaire de séance.

Quorum

Nombre de conseillers en exercice : 18

Etaient présents : 12

Votants : 17

MME CHALEYAT est arrivée à 19h00.

Approbation du Procès-Verbal de la séance précédente

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 27 janvier 2026 est arrêté à l'unanimité des votants.

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 25 février 2026

Approbation de l'ordre du jour

N° ORDRE	N° DELIB.	OBJET DE LA DELIBERATION	DATE DU CONSEIL MUNICIPAL	VOTE
1	D2026-03	Vote du Budget Primitif 2026 du budget principal	25/02/2026	Approuvée à l'unanimité
2	D2026-04	Approbation d'une subvention pour l'année 2025-2026 à l'Ecole de musique intercommunale de Portes-Lès-Valence	25/02/2026	Approuvée à l'unanimité
3	D2026-05	Résiliation du lot n°2 du MAPA n° 2025-01 « Création d'un espace multiservices comprenant une bibliothèque, une MJC et une Agence postale communale »	25/02/2026	Approuvée à l'unanimité
4	D2026-06	Recours à un emploi temporaire pour les Services Techniques durant les mois d'été 2026	25/02/2026	Approuvée à l'unanimité

AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION

1. D 2026-03 – Vote du Budget Primitif 2026 du budget principal

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;
Après avoir pris connaissance des inscriptions budgétaires qui lui sont présentées,
Constatant que le Budget Primitif pour l'année 2026 s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de **1 226 314,00 €** pour la section de fonctionnement et de **652 123,00 €** pour la section d'investissement, détaillé comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

CHAPITRE	BP 2026
CHAPITRE 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	375 553,00
CHAPITRE 012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	530 475,00
CHAPITRE 014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	156 706,00
CHAPITRE 042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	63 000,00
CHAPITRE 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	89 980,00
CHAPITRE 66 - CHARGES FINANCIERES	10 100,00
CHAPITRE 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	500,00
TOTAL	1 226 314,00

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 25 février 2026

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

CHAPITRE	BP 2026
CHAPITRE 042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	421,00
CHAPITRE 70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	89 538,00
CHAPITRE 73 - IMPOTS ET TAXES	189 722,00
CHAPITRE 731 - FISCALITE LOCALE	741 200,00
CHAPITRE 74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	194 133,00
CHAPITRE 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	11 300,00
TOTAL	1 226 314,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

CHAPITRE	BP 2026
CHAPITRE 040 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	421,00
CHAPITRE 041 - OPERATIONS D'ORDRE INTERIEUR SECTION	205 427,00
CHAPITRE 13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	24 300,00
CHAPITRE 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	60 000,00
CHAPITRE 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	33 875,00
CHAPITRE 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	81 000,00
CHAPITRE 4581101 – OPERATION POUR COMPTE DE TIERS N°101 - ECLAIRAGE PUBLIC	82 500,00
CHAPITRE 4581102 - OPERATION POUR COMPTE DE TIERS N°102 - EAUX PLUVIALES	164 600,00
TOTAL	652 123,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

CHAPITRE	BP 2025
CHAPITRE 040 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	63 000,00
CHAPITRE 041 - OPERATIONS D'ORDRE INTERIEUR SECTION	248 427,00
CHAPITRE 10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	11 300,00
CHAPITRE 13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	82 296,00
CHAPITRE 4582101 – OPERATION POUR COMPTE DE TIERS N°101 - ECLAIRAGE PUBLIC	43 000,00
CHAPITRE 4582101 – OPERATION POUR COMPTE DE TIERS N°101 - ECLAIRAGE PUBLIC	39 500,00
CHAPITRE 4582102 - OPERATION POUR COMPTE DE TIERS N°102 - EAUX PLUVIALES	164 600,00
TOTAL	652 123,00

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 25 février 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (17 votants) :

- **VOTE**, par chapitres et par nature, le Budget Primitif 2026 du Budget Principal, sans reprise des résultats antérieurs ;
- **DONNE** au Maire ou à son représentant, en tant que de besoin, délégation pour effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avérerait nécessaire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à l'intérieur de chaque section du budget principal, tant en investissement qu'en fonctionnement, tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel ;
- **AUTORISE** le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

Teneur des discussions :

M. GARNIER demande si l'augmentation des recettes de fonctionnement est liée à l'augmentation des recettes du « périscolaire ».

MME RAMERINI lui répond que cette augmentation est due d'une part par les recettes du Service périscolaire, et d'autre part de la vente de concessions cimetières.

2. D 2026-04 – Approbation d'une subvention pour l'année 2025-2026 à l'Ecole de musique intercommunale de Portes-Lès-Valence

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la demande formulée par l'Ecole de Musique Intercommunale de Portes-Lès-Valence ;
- Vu les effectifs inscrits habitant la Commune de Beauvallon ;
- Vu les tarifs appliqués en fonction du quotient familial pratiqué par la Commune de Beauvallon ;

Pour l'année 2024-2025, la participation versée à l'Ecole de Musique Intercommunale à la Commune de Beauvallon s'élevait à 2 500 €.

Pour l'année 2025-2026, le montant de la subvention demandés comprend la prise en charge de :

- 7 cours avec une participation de 365 € par élève, soit 2 555 € ;
 - 1 atelier avec une participation de 165 € par élève, soit 165 €
 - Des charges de Direction pour un montant de 420 €.
- Soit un total 3 140€ nets.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (17 votants) :

- **ATTRIBUE** une subvention au titre de l'année scolaire 2025-2026 à l'Ecole de musique intercommunale de Portes-Lès-Valence d'un montant de **3 140 € nets**.

Teneur des discussions : Aucun débat particulier.

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 25 février 2026

3. D 2026-05 – Résiliation du lot n°2 du MAPA n° 2025-01 « Création d'un espace multiservices comprenant une bibliothèque, une MJC et une Agence postale communale »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n° D 2025-33 du Conseil Municipal en date du 1^{er} juillet 2025 autorisant la signature du lot n°2 du MAPA n° 2025-01 « Création d'un espace multiservices comprenant une bibliothèque, une MJC et une Agence postale communale » avec la société BERNAUD BATIMENT 26 ;

Vu la décision de liquidation judiciaire de la société BERNAUD BATIMENT 26, notifiée le 6 février 2026 par le Tribunal de Commerce de Romans sur Isère ;

Considérant que la liquidation judiciaire du titulaire du lot n°2 du MAPA n° 2025-01 rend impossible l'exécution des prestations dans les conditions initialement prévues ;

Considérant que l'urgence à relancer une consultation justifie, le cas échéant, le recours à une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence ;

Monsieur le Maire expose :

La Commune de Beauvallon a attribué à la société BERNAUD BATIMENT 26, le 7 juillet 2025, pour un montant de 104 000 € H.T., le lot n°2 : Gros œuvre du marché public MAPA n°2025-01 pour la construction d'un bâtiment multiservices.

Par jugement en date du 3 novembre 2025, le Tribunal de Commerce de Romans sur Isère a prononcé sa mise en redressement judiciaire.

Par un autre jugement, ce même tribunal a prononcé la liquidation judiciaire de la BERNAUD BATIMENT 26, le 6 février 2026.

Afin de pouvoir continuer les travaux, il convient donc de résilier ce marché en cours et relancer une consultation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (18 votants) :

- **APPROUVE** la résiliation et **PROCÈDE** à cette résiliation du lot n°2 du MAPA n° 2025-01 « Création d'un espace multiservices comprenant une bibliothèque, une MJC et une Agence postale communale », suite à la liquidation judiciaire du titulaire du marché public
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à notifier cette résiliation au liquidateur judiciaire de la société BERNAUD BATIMENT 26 par lettre recommandée avec accusé de réception ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à relancer une consultation selon la Procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence ou la Procédure adaptée (MAPA) en fonction de l'urgence et des seuils applicables ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le nouveau marché avec l'entreprise retenue, ainsi que tout acte y afférent ;

Teneur des discussions :

MME ROBERT signale que lors du précédent Conseil Municipal, le Maire avait reçu l'autorisation de signer une convention de délégation de paiement pour payer des fournitures à la place de la STE BERNAUD.

MME RAMERINI précise que M. le Maire n'a pas signé cette convention.

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 25 février 2026

4. D 2026-06 – Recours à un emploi temporaire pour les Services Techniques durant les mois d'été 2026

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le Décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier des adjoints techniques territoriaux ;

Vu le Décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Vu le Décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B ;

Vu le Décret n° 2021-1819 du 24 décembre 2021 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Considérant que l'organisation des services techniques, durant l'été, nécessite un renfort pour les espaces verts afin d'assurer la sécurité par un travail en équipe ;

Considérant que le besoin établi porte sur l'entretien des espaces verts c'est-à-dire la tonte, le débroussaillage et l'entretien courant du matériel pour un temps plein.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (18 votants) :

- **APPROUVE** le recours à un emploi temporaire à temps complet pour renforcer les services techniques pour l'été 2026 ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget principal 2026.

Teneur des discussions :

M. REVOL demande si la période correspond aux mois de juillet et août 2026.

MME RAMERINI lui répond par l'affirmative.

AFFAIRES NON SOUMISES A DELIBERATION

1. Décisions du Maire prises selon les délégations attribuées par le Conseil Municipal

N°	OBJET	DATE	ENTREPRISE	MONTANT EN € TTC
2 - 2026	Contrat abonnement téléphones mobiles de 3 ans	03/02/2026	IPSET	1 296,00/an
3 - 2026	Abonnements à la fibre pour les 3 sites	03/02/2026	IPSET	4 392,00/an
4 - 2026	Téléphonie et location-maintenance du matériel Mairie	03/02/2026	IPSET	1 807,20/an
5 - 2026	Téléphonie et location-maintenance du matériel Ecole	04/02/2026	IPSET	1 656,00/an
6 - 2026	Contrat maintenance des 2 radars	05/02/2026	ELAN CITÉS	633,60/an

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 25 février 2026

2. Ventes de concessions cimetièrè réalisées par le Maire selon les délégations attribuées par le Conseil Municipal

- Le 26/01/2026 : dossier n°118 concession de 2 emplacements pour 30 ans, 550 €

3. Questions et informations diverses

Sans objet

La séance est clôturée à 19h15.

**Le Secrétaire de séance,
Bruno CHATELET**



**Le Maire,
Bernard RIPOCHE**

